

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 9 mars 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé**

NOR : ETSP1230102A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1417-2 et R. 1417-3,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé au titre des personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'institut :

##### *En qualité de titulaires*

M. Daniel Lenoir, directeur général de l'agence régionale de la santé de Nord - Pas-de-Calais.  
Mme Florence Jusot, maître de conférences en sciences économiques.

##### *En qualité de suppléants*

M. Michel Laforcade, directeur général de l'agence régionale de la santé du Limousin.  
M. Philippe Batel, praticien hospitalier.

#### Article 2

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé au titre de représentants des usagers et sur proposition des associations de défense des droits des personnes malades et des usagers du système de santé mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique et ayant fait l'objet d'un agrément au niveau national :

##### *En qualité de titulaires*

Mme Marie-Claude Feinstein, Union nationale des associations familiales.  
Mme Chantal Roussy, Union nationale de familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques.  
M. Albert Hirsch, Ligue nationale contre le cancer.  
M. Jean Philippe Anris, Société française de la Croix bleue.  
Mme Catherine Corbeau, Mouvement ATD Quart Monde.

##### *En qualité de suppléants*

M. Nicolas Brun, Union nationale des associations familiales.  
M. Michel Guenard, Union nationale de familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques.  
M. Yannick Lucas, Ligue nationale contre le cancer.  
M. Maurice Zemb, Société française de la Croix bleue.  
Mme Huguette Boissonnat Pelsy, Mouvement ATD Quart Monde.

#### Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
DR J.-Y. GRALL